



Le Saint-Siège

Discours à l'Ambassadeur du CHILI, S.E.M. René Rojas Galdames

Lundi 22 mars 1971

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous remercions de tout cœur pour les paroles pleines de déférence que vous venez de nous adresser en nous présentant les lettres qui vous accèdent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Chili auprès du Saint-Siège. En vous priant également d'agréer nos remerciements pour le message empreint d'attention que vous nous avez transmis de la part de S. Exc. le Président de la République, nous voulons souligner la joie pleine d'espoir que votre présence, Monsieur l'Ambassadeur, suscite en nous car elle nous rappelle une nation qui nous est infiniment chère.

Les idées sur la paix, la justice, le progrès et le vivre ensemble dans la fraternité auxquelles s'est référée Votre Excellence, ne peuvent que trouver en notre esprit un écho favorable puisque notre tâche et celle de l'Eglise est de maintenir un dialogue constant sur les problèmes et les légitimes aspirations de la famille humaine dont la nation chilienne est un membre très justement apprécié.

Ainsi, nous croyons être fidèles à notre mission singulière qui est de proclamer une vérité transcendante : cette vérité est une semence destinée à grandir et à se développer dans les âmes comme un arbre aux branches étendues, ouvertes à tous les horizons de l'activité de l'homme et de la société; elle est une lumière pour l'humanité à la recherche du droit chemin vers son progrès harmonieux, dans ses dimensions terrestre et éternelle.

Pour cette raison, la mission de l'Eglise est une mission de pur service envers chaque homme, envers chaque société, envers l'humanité entière ; elle a pour objet de rendre chacun responsable du sort de ses semblables. Là où parvient la voix de l'Evangile, là s'instaurent la promotion de l'homme, l'annonce de la justice et l'action de la charité.

Votre Excellence a particulièrement insisté sur le respect de la loi et les postulats de la paix; elle y voit les colonnes sur lesquelles repose la vie de la nation chilienne: la tradition démocratique du pays et les valeurs spirituelles dont chaque nation a besoin pour développer un progrès véritable.

C'est avec satisfaction que nous vous avons entendu énoncer ces concepts si essentiels pour que l'activité de l'Eglise puisse se développer librement. Celle-ci se définit par l'esprit de service auquel nous venons de faire allusion, elle ne vise rien d'autre que le profit moral et spirituel de ses membres; par là-même, elle se reflète indirectement dans toute la communauté nationale. En disant cela, Nous pensons très précisément à l'action généreuse que l'Eglise mène au Chili au service des plus pauvres et des plus défavorisés, grâce à ses oeuvres de promotion sociale et de charité; aux efforts qu'elle accomplit en faveur de la jeunesse étudiante grâce à ses écoles et ses Universités; à ses initiatives en faveur des malades et des vieillards, ainsi qu'aux œuvres sociales pour l'amélioration de la condition du monde rural et ouvrier. La liberté d'action de l'Eglise a été présentée par le IIe Concile du Vatican comme le principe fondamental dans les rapports entre l'Eglise, les pouvoirs publics et l'ordre civil tout entier.

Nous sommes assuré que, dans cet esprit, l'Eglise trouvera toujours dans votre patrie, de la part de l'Etat, les conditions qui lui sont dues pour son action désintéressée et féconde ; que le Chili saura garder un profond attachement à sa tradition catholique, au patrimoine culturel, moral et religieux de son peuple, à ses relations cordiales avec le Saint-Siège que Votre Excellence a souhaité voir se resserrer. Et nous avons aussi confiance que le Chili voudra conserver les bonnes relations avec l'Eglise qui travaille là-bas, qu'il lui assurera la liberté d'exercer son culte et son ministère – une liberté entendue non dans le sens d'une simple tolérance qui peut être restreinte au prétexte qu'elle un facteur négatif dans la vie du peuple, mais comme un droit légitime et une pédagogie de culture, de progrès et d'élévation des hommes.

Monsieur l'Ambassadeur, en formulant des vœux fervents pour l'heureux accomplissement de votre haute mission, nous vous assurons très volontiers de notre bienveillance et, tout en redisant notre spéciale affection pour le bien-aimé peuple chilien, nous lui adressons notre salut ainsi qu'à tous ses dirigeants, par l'entremise de Votre Excellence, en même temps que nous appelons sur la nation tout entière l'aide de Dieu et les constantes bénédictions du Très-Haut.

*ORf n.14 p.4;

La Documentation catholique n.1584 p.358-359.
